

Demander une subvention Politique de la Ville : Le portail DAUPHIN



Imprimer

Réinitialiser



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

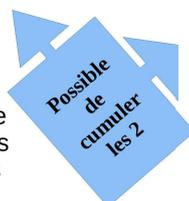
Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input type="radio"/> en numéraire (argent) <input type="radio"/> en nature	<input type="radio"/> première demande <input type="radio"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="radio"/> fonctionnement global <input type="radio"/> projets(s)/action(s)	<input type="radio"/> annuelle ou ponctuelle <input type="radio"/> pluriannuelle

3 profils



Administrateur

Par défaut :
Le 1^{er} qui crée le compte.
Il modifie les données du compte tiers et valide (signe) les CERFA saisis par les éventuels autres gestionnaires.



Signataire

Possible de cumuler les 2

Fonction facultative.
Il valide (signe) électroniquement les demandes de subventions. Ils peuvent être plusieurs mais le 1^{er} = le représentant légal. **Les autres signataires doivent joindre une délégation de signature à leur 1^{ère} demande.**



Compte « simple »

Fonction de saisie uniquement.

Les contributions sont reçues par une adresse mail : administrateur ou signataire.

Page 7 du CERFA :

Les charges « directes » et « indirectes » (ou frais généraux) du budget du « PROJET » ...

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

- La part des dépenses de rémunération des personnels du bénéficiaire, au prorata du temps passé sur l'opération ;
- Les frais de déplacement, de restauration ou d'hébergement des personnels directement affectés à l'opération, lorsqu'ils peuvent être rattachés à l'opération ;
- Les dépenses liées aux participants à l'opération (salaires, indemnités de stage au prorata du temps passé en formation, déplacements, frais de restauration et d'hébergement) ;
- les achats de fournitures et matériels non amortissables ainsi que les dépenses d'amortissement des matériels liés à l'opération. Dans ce dernier cas, la méthode de calcul de l'amortissement et le prix d'acquisition doivent être explicités dans les états descriptifs.
- les locations de matériel (équipements de sécurité, outils...) et de locaux nécessités par l'opération.

Elles sont à reporter dans la 1^{re} partie du budget « I – Charges directes affectées à l'action ». Elles doivent pouvoir être justifiées par des factures ou des fiches de paie en cas de contrôle de l'administration.



CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET
Charges fixes de fonctionnement	
Frais financiers	
Autres	



Les dépenses liées à l'administration et à l'organisation de l'association (fonctionnement de la structure).

Ces frais ne sont pas directement imputables à l'action et doivent être calculés selon une clé de répartition clairement établie pour l'ensemble des actions portées par la structure.

Elles sont tolérées à condition qu'elles ne dépassent pas 10 % du coût total de l'action (hors contributions volontaires) et dans la limite de 5 000 €.

Elles doivent être indiquées en ligne « II. Charges indirectes affectées à l'action » et comprennent : les loyers, les fluides, le nettoyage des locaux, les fournitures de bureau, les intérêts des emprunts, les frais de secrétariat et de reprographie...

La comptabilisation des heures de participation des bénévoles, mise à disposition de personnel, véhicule, local....équilibré en dépenses/recettes :

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
880 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
881 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
882 - Prestations			
884 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	0	TOTAL	0

A consulter..

NOTICE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide au calcul



Fiche et guide sur « la valorisation comptable du bénévolat » : <https://www.associations.gouv.fr/la-valorisation-comptable-du-benevolat.html>

Le Projet...

Projet n°....

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

**SOIT inter-quartiers territoire de PMA,
SOIT un seul quartier prioritaire,
SOIT territoire d'une ou plusieurs communes avec/sans QPV sur son territoire.**

DANS TOUS LES CAS : mentionner le ou les QPV concerné(s), la ou les communes concernées, si l'action est réalisée sur tout le territoire de PMA...

Localisation(s) du dossier

Zone géographique * Hiérarchie quartier : National / Région / Département / EPCI / Commune / Quartier

Localisations * Recherche

taper ici directement le quartier prioritaire des bénéficiaires concernés par votre projet : [Liste des quartiers prioritaires de la ville](#)

Hiérarchie quartier

- France
 - Auvergne-Rhône-Alpes
 - Rhône
 - Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien
 - TARARE
 - Périmètre Nord De Ville

LB - COMMUNE	QP2024	Libellé QP 2024
Pontarlier	QN02501M	Le Grand-Longs-Traits/Berlio:
Besançon	QN02502M	Orchamps-Palente
Besançon	QN02503M	Planoise
Besançon	QN02504M	Montrapon
Besançon	QN02505M	Clairs Soleil
Audincourt	QN02506M	Les Champs Montants
Bethoncourt	QN02507M	Champvallon
Grand-Charmont	QN02508M	Les Fougères
Montbéliard	QN02509M	Chiffogne
Montbéliard	QN02510M	Petite Hollande
Sochaux	QN02511M	Les Evoironnes
Valentigney	QN02512M	Les Buis
Montbéliard	QN02513M	Batteries du Parc
Audincourt	QN02514N	Forges - Montanot
Besançon	QN02515N	Hauts de Saint-Claude
Pontarlier	QN02516N	Les Pareuses
Besançon	QN02517N	Battant

**Saisir la 1ère lettre comme le libellé ci-contre :
« Les Fougères » et non « Fougères »
En tapant CA du Pays de Montbéliard, ils apparaissent tous**